



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 juillet 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2008

8-12 septembre 2008, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Coopération Sud-Sud

**Projet de quatrième cadre de coopération
pour la coopération Sud-Sud (2009-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	2
II. Analyse de la situation	8–14	3
III. Résultats et enseignements de la coopération passée	15–30	5
IV. Programme proposé	31–47	9
V. Gestion, suivi et évaluation du programme	48–52	16
Annexe		
Résultats et ressources pour le quatrième cadre de coopération Sud-Sud, 2009-2011		18



I. Introduction

1. La coopération Sud-Sud est un élément essentiel du plan stratégique (2008-2011) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); elle concourt à renforcer les capacités nationales et locales de développement humain et contribue à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement. Les partenariats et les solutions Sud-Sud sont également des priorités du plan stratégique face à des difficultés qui dépassent les limites des pays et des régions et qui ne seront sans doute pas réglées au plan national. Compte tenu notamment de ces difficultés de développement, le présent cadre propose une stratégie du PNUD axée sur les résultats, visant à promouvoir un développement humain durable et à en accélérer l'avènement au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

2. Le présent cadre donne suite aux décisions prises lors de l'examen triennal complet relatif à la coopération Sud-Sud, effectué en 2007, ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et de l'Assemblée générale. Il comprend également les réponses aux suggestions formulées par le Conseil d'administration aux consultations officieuses qu'il a tenues en avril 2008 et à sa session annuelle en juin 2008. Au centre de l'action prévue dans le cadre de coopération, on trouve les mesures adoptées par le PNUD et par le Groupe spécial pour donner suite aux recommandations formulées dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud menée en 2007 (DP/2008/8), ainsi que les engagements pris dans la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2008/9).

3. Conformément au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, son administrateur veillera à ce que, par le présent cadre, son action soit mise au service du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Il s'emploiera également à renforcer le rôle moteur du PNUD pour mettre cette coopération au cœur de l'action menée, en tirant parti de son réseau de bureaux de pays et de l'ensemble de l'organisation, au siège et sur le terrain. Le PNUD tirera aussi parti de sa présence dans le monde entier pour aider les pays de programme à renforcer leurs moyens et accroître l'impact de la coopération Sud-Sud, en tenant les engagements énoncés dans le plan stratégique.

4. Le cadre permet également au PNUD de donner suite aux recommandations contenues dans l'évaluation en créant des arrangements de collaboration entre le Groupe spécial, les bureaux régionaux, les groupes des pratiques, les bureaux de pays et les équipes de pays des Nations Unies. L'Administrateur s'assurera de la collaboration entre le Groupe spécial, les groupes régionaux ou les groupes des pratiques, et les bureaux de pays et examinera régulièrement les progrès accomplis.

5. Dans le présent cadre de coopération, l'action du Groupe spécial est aussi guidée par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud conformément au double rôle du PNUD au service de la communauté internationale : les États Membres et la société en général. Le Groupe spécial cherche, dans ce contexte, à promouvoir la coordination, l'efficacité et l'utilité de l'appui des organismes des Nations Unies à la coopération Sud-Sud, particulièrement au niveau des pays, dans le cadre des arrangements entre le PNUD et les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement. Conformément à la décision 2007/32 du Conseil d'administration, le Groupe spécial s'emploiera aussi à promouvoir les partenariats

et l'échange de solutions Sud-Sud en vue d'appuyer l'action que l'ONU mène pour faire face aux difficultés multilatérales de développement, particulièrement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la prévention des crises et du relèvement, de l'environnement, du développement durable et de l'autonomisation des femmes. Le Groupe spécial entend ainsi remplir son mandat de coordonnateur des activités Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies et de coordonnateur de la coopération Sud-Sud au PNUD.

6. De façon générale, le présent cadre vise à ce que le Groupe spécial mette au point des instruments et des mécanismes d'intervention et qu'il les fournisse à tous les partenaires intéressés par la coopération Sud-Sud afin d'aider les pays en développement à se doter des moyens d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement ainsi que les objectifs arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement, par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en étroite collaboration avec le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies. Conformément aux recommandations figurant dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud, le Groupe spécial continuera de concentrer son action dans trois domaines stratégiques : a) concertation, élaboration des politiques et sensibilisation; b) promotion du partage Sud-Sud des connaissances et de l'expérience entre les partenaires du développement; c) gestion de mécanismes et de partenariats pour l'expansion des échanges Sud-Sud.

7. Le présent document décrit les problèmes de développement et les possibilités de renforcement de la coopération Sud-Sud au service du développement; il présente les activités par lesquelles l'Administrateur entend appuyer le développement des pays en passant par le système de coordonnateurs résidents; et il énumère les activités opérationnelles des bureaux de pays du PNUD. Il présente en outre les principaux résultats et produits (assortis d'indicateurs) que le Groupe spécial entend obtenir par son rôle de catalyseur dans l'ensemble du système des Nations Unies, au cours de la période couverte par le quatrième cadre de coopération Sud-Sud (2009-2011).

II. Analyse de la situation

8. L'élaboration du présent cadre s'est faite dans un contexte caractérisé par l'intérêt croissant que suscitent les nouvelles dynamiques entre pays du Sud et l'essor de la coopération Sud-Sud. L'évolution des dynamiques correspond au changement d'état d'esprit qui s'est produit, à la nature de plus en plus complexe du dialogue et à l'importance croissante de l'appui international à cette coopération, qui complète la coopération Nord-Sud traditionnelle.

9. À l'évidence, la rapidité de la croissance économique de certains grands pays en développement a considérablement amélioré les perspectives de développement des pays voisins, en stimulant la croissance économique et le commerce, en accroissant les échanges scientifiques et techniques et en augmentant le volume des opérations de prêt et d'investissement dans leurs régions respectives. D'après le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2007, le nombre de personnes qui, dans les pays en développement, vivent avec moins d'un dollar par jour est tombé de 1 milliard 25 millions en 1990 à 980 millions en 2004, les

progrès les plus importants ayant été enregistrés en Asie de l'Est et du Sud-Est¹. Au cours des dernières décennies, le commerce Sud-Sud a connu une progression presque deux fois plus forte que le commerce Sud-Nord, la part des exportations du Sud enregistrant un record en 2006, avec 37 % des échanges commerciaux mondiaux². Au total, les économies du Sud ont progressé à un rythme constant depuis 1995, les taux de croissance atteignant plus de 6 % par an entre 2004 et 2007³.

10. Aujourd'hui, tous les pays en développement, quels que soient leur taille ou leur niveau de développement, disposent à des degrés divers d'une capacité et d'une expérience du développement qu'ils peuvent partager dans une dynamique Sud-Sud. En particulier, nombre de pays à revenu intermédiaire et d'économies émergentes ou en transition (où la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a diminué de moitié au cours de la dernière décennie) sont désormais en mesure de partager un savoir-faire et une expérience pratique considérables avec d'autres pays en développement pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux pays en développement ont mis au point des stratégies à long terme de croissance et de développement pour tous, qui peuvent être mises à profit entre partenaires du Sud et appliquées à la demande. De nouvelles possibilités d'apprentissage et de mise en commun des connaissances entre pays du Sud sont ainsi apparues dans des domaines aussi essentiels que la gouvernance démocratique; la justice sociale et l'état de droit; l'égalité des sexes, y compris l'autonomisation économique des femmes; la prévention des crises et le relèvement; l'information et les communications; la prévention et la gestion de maladies telles que la malaria, le VIH/sida et la tuberculose; la diversité agricole et la sécurité alimentaire; et le changement climatique, y compris la gestion judicieuse des ressources naturelles et la mise au point et l'utilisation efficaces de sources d'énergie nouvelles ou renouvelables. Par ailleurs, un nombre croissant de centres d'excellence régionaux dans le Sud et d'institutions hautement compétentes sont disposés à contribuer à stimuler la croissance socioéconomique dans leur propre région et au-delà.

11. Caractérisé par l'émergence de modes de coopération novateurs et plus importants, tangibles (capital et technologie) et intangibles (connaissances et solutions en matière de développement), un nouveau paysage de la coopération Sud-Sud se dessine, qui offre de multiples occasions d'échanger des connaissances sur la manière d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire. Cependant, ce nouveau paysage est aussi marqué par les fossés qui se creusent entre les pays qui ont accompli de nets progrès, du point de vue économique et social, au cours des deux dernières décennies, et ceux qui ne participent pas pleinement à l'économie mondiale et doivent encore surmonter des obstacles importants pour atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015.

12. De fait, nombre de pays ont piétiné, voire régressé, dans la lutte contre la pauvreté et la marche vers les objectifs de développement; il s'agit surtout des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Même dans les pays à forte croissance économique, l'élimination de l'inégalité économique, sociale et sexuelle continue de poser des difficultés considérables qui exigent la poursuite de l'aide internationale. Dans

¹ *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2007*, Nations Unies, New York, p. 6.

² CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement*, 2007, p. 6 (version anglaise).

³ *Ibid.*, tableau 1.1, p. 2 (version anglaise).

certaines pays ou entre certains pays du Sud, cette disparité a été l'un des principaux moteurs de la coopération Sud-Sud, voire de la coopération triangulaire, et a nourri le souhait d'apprendre les uns des autres et de mettre les expériences en commun.

13. La nouvelle dynamique entre pays du Sud a suscité de nouvelles difficultés s'agissant de l'extension et de l'approfondissement de la coopération Sud-Sud. La plupart des pays en développement voient dans cette coopération une expérience riche en enseignements réciproques, où les partenaires peuvent constater les bénéfices mutuels acquis ou potentiels. Or, aux niveaux structurel et institutionnel, l'architecture actuelle du développement reste surtout conçue pour appuyer la coopération et les flux d'aide Nord-Sud. Malgré des progrès sensibles, cette architecture n'est pas adaptée à la progression des échanges Sud-Sud. Du point de vue financier, qu'il s'agisse de flux privés ou publics préférentiels, la coopération Sud-Sud se produit à un niveau bilatéral ou régional et ne passe guère par les filières multilatérales. L'utilisation accrue de ces filières, pour elle, représente un défi que la communauté internationale doit relever au plus vite pour obtenir des économies d'échelle et des conséquences sociales bénéfiques. Idéalement, il faudrait que l'aide multilatérale stimule davantage la collaboration entre pays du Sud en faveur du développement pour tous, en y promouvant le partage des connaissances et le transfert des compétences ainsi que les échanges financiers et techniques. Le renforcement de la collaboration bilatérale et régionale dans le Sud allié à la mobilisation de l'aide multilatérale en faveur de la coopération Sud-Sud pourrait être extrêmement favorable pour promouvoir le partage des connaissances et accroître l'effet des diverses actions.

14. À propos des possibilités et difficultés nouvelles, dans son rapport à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/62/295), le Secrétaire général a demandé à la communauté internationale et au système des Nations Unies de contribuer à en accroître l'impact et, notamment : a) d'orienter les efforts Sud-Sud vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement; b) d'intensifier l'assistance multilatérale aux initiatives Sud-Sud; c) d'encourager les partenariats inclusifs pour la coopération Sud-Sud, y compris les partenariats triangulaires et entre le secteur public et le secteur privé; d) d'améliorer la cohérence de l'assistance que fournit le système des Nations Unies en vue de cette coopération; e) d'encourager la mise au point de mécanismes de financement novateurs de la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial a pour ambition de renforcer sa programmation et de s'attacher à chacun de ces domaines d'action en incorporant les recommandations et observations énoncées dans les évaluations internes et externes menées par le PNUD tout en tirant les enseignements de l'application du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007) (DP/CF/SSC/3/Rev.1).

III. Résultats et enseignements de la coopération passée

15. Étant donné que le troisième cadre élargi en faveur de la coopération Sud-Sud se termine en décembre 2008, un certain nombre d'enseignements importants ont été tirés qui guideront les actions futures. Durant la période que couvre le troisième cadre, le Groupe spécial s'est surtout employé à élaborer a) un module visant à favoriser la concertation et le suivi des grandes conférences intergouvernementales, en faisant de l'intégration de la coopération Sud-Sud le moteur d'un développement

efficace; b) un module visant à aider à créer un environnement propice et des mécanismes de partenariat entre les secteurs public et privé pour une collaboration et des échanges technologiques soutenus entre entreprises du Sud; et c) un module pour appuyer un système de gestion et de partage des connaissances et des compétences du Sud plus dynamique.

16. En élaborant ces trois modules, le Groupe spécial a lancé et animé un certain nombre de partenariats novateurs tels qu'un système actualisé de « fichiers d'experts du Sud », une méthode pour documenter et partager des solutions du Sud, et un échange au niveau mondial des biens et des technologies Sud-Sud, tourné vers le développement et fondé sur le marché. Le Groupe spécial a également mis en place un certain nombre de réseaux d'apprentissage mutuel et de pôles d'excellence dans des domaines tels que les suivants : gestion du pétrole et du gaz; gestion des risques de catastrophes; économie créative pour le développement et développement des PME; mise au point d'une nouvelle variété de riz pour l'Afrique; et transferts de fonds en vue du développement. Entre-temps, 35 réseaux de coordonnateurs nationaux pour la coopération Sud-Sud comprenant de multiples partenaires, 42 fichiers d'experts du Sud en matière de développement et un réseau des agents de liaison interorganisations des Nations Unies chargés de la coopération Sud-Sud ont été établis, un certain nombre d'initiatives interorganisations conjointes concrètes ayant été entreprises pour l'examen des questions intersectorielles. Ces moyens institutionnels devraient être mis à profit efficacement par le système des Nations Unies – le PNUD en particulier – et par d'autres partenaires intéressés par la coopération Sud-Sud, notamment la coopération triangulaire, durant la période couverte par le cadre actuel et au-delà.

17. Durant la même période, les activités du Groupe se sont déroulées dans toutes les régions du Sud et ont fait appel à la participation active de multiples acteurs – secteurs public et privé, organisations non gouvernementales, société civile, milieux universitaires et d'autres groupes intéressés du Sud. Il s'est agi en priorité de créer des environnements « propices » qui permettent à d'autres institutions d'appuyer plus efficacement la coopération Sud-Sud en collaboration avec d'autres partenaires; ainsi le Groupe a réagi promptement à des événements inattendus, avec le concours du Mécanisme de subventions Sud-Sud pour le relèvement après le tsunami et le projet après-relèvement pour l'Afghanistan. Entre-temps, un certain nombre de processus et de méthodes de partage des connaissances Sud-Sud, fondés sur des faits, suscités par la demande et impliquant plusieurs parties prenantes ont été élaborés et testés par le Groupe spécial dans les domaines cités plus haut et dans d'autres domaines prioritaires recensés par les pays participants.

18. Le Groupe a également instauré une « pratique optimale » en lançant et en facilitant des études conjointes ayant pour objet de faciliter les processus de prise de décisions nationaux et intergouvernementaux, en associant un certain nombre d'organismes des Nations Unies et des services du PNUD, notamment les commissions régionales et d'autres partenaires aussi bien du Nord que du Sud. Ces « atouts » devraient être également mis à profit par le système des Nations Unies – spécialement le PNUD – et par d'autres partenaires intéressés, pour aider à élargir la portée de la coopération Sud-Sud, notamment la coopération triangulaire et accroître son impact.

19. Au niveau mondial, le Groupe spécial a obtenu des résultats qui ont permis d'aider des pays à atteindre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet

égard, le Groupe spécial s'est employé essentiellement à aider à nouer des partenariats mondiaux pour le développement (objectif 8) dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Ce faisant, le Groupe a également contribué à la réalisation d'autres objectifs de développement convenus au plan international, notamment éliminer la pauvreté extrême et la faim (objectif 1) et promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3). C'est ainsi que par l'appui qu'il a apporté aux deuxième et troisième Forum des femmes d'affaires dans les pays islamiques, le Groupe spécial a facilité l'accès aux technologies à des femmes d'affaires dans les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique afin qu'elles développent leur entreprise et s'engagent dans des coentreprises avec des groupes de femmes de diverses régions. Le renforcement des entreprises commerciales dans ces pays a, à son tour, entraîné la création d'un plus grand nombre d'emplois, contribuant par là-même à la réalisation de l'objectif 1, à savoir éliminer l'extrême pauvreté, dans ces régions.

20. Le Groupe spécial a en outre renforcé les partenariats pour le développement en établissant et en développant des réseaux de coordonnateurs Sud-Sud pour examiner des questions intéressant particulièrement les petits États insulaires en développement, les pays sans littoral et les pays les moins avancés. L'établissement de réseaux de coordonnateurs pour la coopération Sud-Sud en Afrique et en Amérique latine a fait que des participants sont convenus de collaborer sur la réduction de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et la sécurité alimentaire. Il a également permis d'intensifier la recherche et de constituer des partenariats aux niveaux régional et mondial en réunissant des chercheurs, des États Membres, des organisations privées et la société civile pour mettre en exergue les « pratiques optimales » dans le Sud. Qui plus est, grâce à sa lettre électronique et à divers rapports et documents élaborés dans le cadre de cette collaboration, les partenaires ont pu partager des solutions pratiques à des questions de développement dans des domaines tels que la gestion de l'eau et l'assainissement (objectif 7), l'élimination de la pauvreté extrême (objectif 1) et la lutte contre la propagation du VIH/sida (objectif 8)⁴.

21. Le Groupe spécial a de façon efficace donné des avis consultatifs aux pays cherchant à développer leur coopération Sud-Sud. C'est ainsi qu'en Égypte et en Tunisie, et dans un certain nombre d'autres pays en développement, des stratégies Sud-Sud sont en train d'être intégrées dans le plan de développement national et régional avec l'appui du Groupe spécial et des bureaux de pays du PNUD respectifs.

22. Outre le rôle du Groupe spécial, le PNUD lui-même a également joué un rôle important dans la coopération Sud-Sud et triangulaire en appuyant des partenariats aux niveaux mondial et régional grâce au renforcement de la capacité institutionnelle au niveau mondial. En appuyant le Centre international en faveur des pauvres au Brésil, le PNUD a encouragé la coopération Sud-Sud en matière de recherche appliquée sur la pauvreté et a fourni des recommandations et solutions sur les politiques étayées par des travaux de recherche pour l'examen des questions de la pauvreté et des inégalités. Le Centre a lui-même facilité le partage de connaissances entre le Brésil et le Ghana ainsi qu'avec d'autres pays africains sur des programmes de « transfert d'argent conditionnels » et sur d'autres initiatives similaires.

⁴ Voir *Cooperation South: Eliminating Extreme Poverty, 2005*. PNUD.

23. Le Groupe spécial a contribué à l'élimination de la pauvreté en nouant des partenariats triangulaires mondiaux et régionaux pour le développement des petites et moyennes entreprises par le biais de Techonet Asia qui a aidé à créer Techonet Africa dans le cadre d'un partenariat triangulaire entre les Gouvernements de la Malaisie, de la Thaïlande et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). De même, par l'appui qu'il a fourni au projet relatif à une nouvelle variété de riz pour l'Afrique, le Groupe spécial a fourni un appui à la recherche et à la dissémination des cultures de riz pour atténuer la faim et renforcer la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire.

24. Grâce à une subvention initiale que le Groupe spécial leur a fournie, des partenaires à l'Institut d'études supérieures de l'Université Princeton ont réussi, par le biais du Groupe d'initiative scientifique, à mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'autres sources, obtenant une subvention de 3,5 millions de dollars de la Fondation Carnegie Corporation de New York (avec 1,6 million de dollars escomptés) pour mettre en œuvre l'Initiative régionale en sciences et en éducation (RISE) dans le cadre de l'initiative « Global Science Corps » que le Groupe spécial a commencé à financer en 2005. RISE appuiera les réseaux de recherche et de formation universitaires dans le domaine des sciences en Afrique subsaharienne, le but étant de doter les universités africaines de titulaires d'un doctorat d'État bien préparés à leurs tâches.

25. Dans le cadre de RISE, le Groupe pour l'initiative scientifique a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre Global Science Corps, notamment le volet sur les échanges Sud-Sud. Après avoir discuté du concept de Global Science Corps avec de nombreuses universités, du Nord et du Sud, avec des agences de l'administration des États-Unis d'Amérique et avec la Fondation internationale pour la science en Suède, le Groupe pour l'initiative scientifique a trouvé que beaucoup soutenaient le concept et étaient déterminés à participer aux échanges à de nombreux niveaux. En particulier, l'Académie des sciences pour le monde en développement a accepté de fournir un appui supplémentaire aux échanges Sud-Sud concernant des étudiants et le corps enseignant au sein des réseaux RISE. Les réseaux RISE commençant leurs activités en 2008, le Groupe spécial projette d'augmenter sa contribution aux échanges Sud-Sud portant sur la science et la technologie qui sont utiles à l'Afrique et à d'autres régions du monde en développement.

26. Grâce en partie aux activités de plaidoyer menées par le Groupe spécial au sein du système des Nations Unies, des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont pris d'importantes mesures pour intégrer plus efficacement la coopération Sud-Sud dans leurs pratiques.

27. De fait, bon nombre des initiatives de coopération triangulaire susmentionnées auxquelles participent le PNUD et le Groupe spécial ont bénéficié d'un appui de l'Agence canadienne de développement international, de la JICA, de l'Agency for International Development des États-Unis, d'autres organismes donateurs et de divers organismes des Nations Unies.

28. À travers son programme mondial, le PNUD a soutenu les efforts visant à améliorer la disponibilité des rétroviraux – ainsi que l'accès à ceux-ci – dans les pays en développement et entre eux (objectifs 6 et 8 du Millénaire), dans le cadre des droits de propriété intellectuelle liés au commerce et d'un projet pour la mise en

place de capacités en matière d'antirétroviraux. Le PNUD a réussi à obtenir un autre résultat, à savoir assurer un environnement durable (objectif 7) en fournissant un appui au programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants ayant pour objet de faire face aux séquelles de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Le PNUD a appuyé de nombreuses autres initiatives Sud-Sud afin d'améliorer le renforcement des capacités pour le développement durable grâce à ses programmes régionaux en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

29. S'agissant des contributions du PNUD à la coopération Sud-Sud et de l'efficacité du troisième cadre de coopération, l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud a conclu qu'en dépit des résultats mentionnés plus haut, le Groupe spécial n'avait pas pleinement mis à profit les points forts et les capacités du PNUD et des organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement pour atteindre les objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Quatre conclusions et recommandations principales ont été dégagées : a) le cadre devrait s'articuler autour de trois axes principaux, similaires aux trois modules du troisième cadre de coopération : élaboration des politiques et activités de plaidoyer; partage des connaissances et innovation dynamique; et les initiatives au titre de chacun de ces axes devraient être assorties de délais et être axées sur les résultats; b) dans les initiatives de programmation, le Groupe spécial devrait adopter des critères rigoureux et mobiliser les capacités du PNUD et d'autres organismes concernés des Nations Unies afin de renforcer la contribution de la coopération Sud-Sud à un développement efficace; c) le PNUD devrait élaborer sa propre stratégie de coopération Sud-Sud portant sur les questions nouvelles, s'appuyant sur ses expériences, intégrant l'ensemble de ses cadres de programme et sous-tendu par des ressources, des mesures d'incitation et la responsabilisation; et d) le PNUD devrait clarifier les dispositifs de collaboration avec le Groupe spécial.

30. Il importe que le système des Nations Unies renouvelle son attachement à la coopération Sud-Sud pour systématiquement mobiliser et mettre à profit ses atouts techniques, institutionnels et financiers afin d'aider les pays en développement à trouver des solutions Sud-Sud permettant d'atteindre les objectifs convenus au plan international, notamment les OMD.

IV. Programme proposé

A. Considérations stratégiques

31. La vision globale en matière de coopération Sud-Sud définie dans le plan stratégique du PNUD, 2008-2011, est d'intégrer systématiquement cette coopération dans toute l'organisation en mettant à profit sa portée, ses politiques et ses capacités institutionnelles mondiales ainsi que son réseau de bureaux de pays pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'accroître l'impact de cette coopération. Le PNUD en tant qu'organisation est déterminé à aider les pays de programme, à leur demande, à mettre en place la capacité institutionnelle nécessaire pour gérer efficacement, concevoir et appliquer des politiques et initiatives de coopération Sud-Sud, grâce à notamment l'établissement de points focaux et de réseaux de multiples parties prenantes aux niveaux national, régional et interrégional. Un appui plus efficace aux programmes sera fourni par le biais de son programme mondial, de ses programmes régionaux et de ses programmes de pays

pour aider les pays de programme à recenser, documenter et diffuser des expériences notables dans des domaines cruciaux du développement, spécialement dans les domaines d'activité prioritaires du PNUD, grâce à la mise en place d'un système unifié et d'une base de données de pratiques optimales. Ses équipes mondiale, régionale et de pays seront encouragées à faire appel de plus en plus aux ressources institutionnelles, techniques et humaines disponibles dans le Sud pour réaliser les objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre des programmes de pays et programmes régionaux.

32. Au-delà de son travail dans le domaine des programmes, le PNUD est chargé par l'Assemblée générale d'un rôle de chef de file, dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour la coopération Sud-Sud, l'Administrateur étant celui qui convoque le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, chargé de fournir une telle coopération à l'échelle mondiale et à celle du système. Le fait que le Groupe des Nations Unies pour le développement soit présidé par l'Administrateur et le rôle plus large du PNUD en tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies met le PNUD dans une position unique pour être le fer de lance pour les activités de coopération Sud-Sud, par le biais notamment des équipes de pays des Nations Unies. Le rôle que joue le PNUD dans les programmes pour appuyer les priorités et les programmes nationaux de développement, dans le cadre de ses programmes mondial, régional et de pays, accroît davantage sa contribution aux efforts faits par les États Membres⁵ pour renforcer la capacité nationale, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

33. Le présent cadre est conçu pour aider l'Administrateur et le PNUD en tant qu'organisation à bien s'acquitter du double rôle décrit plus haut. Dans sa réponse de l'administration, le PNUD a bien expliqué que le Groupe spécial, bien qu'il ait un statut distinct, constitue un élément essentiel du PNUD et que tout renforcement de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud doit prendre en compte cette réalité. Le PNUD fera en sorte que le Groupe spécial soit plus à même de fournir un appui sur les plans conceptuel, technique et organisationnel à la coopération Sud-Sud venant de l'ensemble de l'organisation, y compris au niveau intrarégional, par le biais de la programmation régionale, compte tenu de son mandat qui est de coordonner les activités dans tout le système des Nations Unies, de conseiller les équipes de pays des Nations Unies et d'agir comme catalyseur des mécanismes d'échange au titre de la coopération Sud-Sud. Un certain nombre de résultats institutionnels dans le présent cadre peuvent être interprétés comme contribuant à ces buts, avec des résultats de développement directs et indirects obtenus par le Groupe spécial et le PNUD, et d'autres partenaires. L'efficacité du présent cadre se jugera non seulement aux réalisations et produits obtenus par le Groupe spécial directement mais également à ceux qu'il permet d'obtenir et appuie par le biais des trois modules.

B. Principaux éléments du cadre

34. Le cadre a pour objectif global de permettre à la communauté internationale d'entreprendre efficacement les actions suivantes : a) promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que stratégie viable pour le Sud d'atteindre les objectifs convenus

⁵ Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations. Rapport du Secrétaire général, 13 août 2007 (A/62/253).

au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue d'assurer une mondialisation plus ouverte; b) mobiliser des connaissances et des solutions du Sud pour la réalisation des OMD aux fins de l'apprentissage mutuel; et c) aider à accroître la portée et l'impact de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en réalisant les objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

35. En conséquence et conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/8) et aux engagements que le PNUD a pris dans sa réponse de l'administration et dans son plan stratégique 2008-2011, le cadre vise à contribuer aux trois domaines de résultats suivants : a) élaboration de politiques et activités de plaidoyer; b) mobilisation des connaissances aux fins de l'apprentissage mutuel; et c) accroissement de l'impact de la coopération Sud-Sud grâce à l'innovation. S'appuyant sur les trois modules élaborés au titre du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud, le quatrième cadre fera des contributions directes et mesurables aux cadres de résultats institutionnels et des efforts de développement qui sont en train d'être élaborés dans le cadre du plan stratégique. Ainsi, les réalisations, les produits et les indicateurs du quatrième cadre spécifiés dans les cadres de résultats et d'allocation des ressources joints en annexe sont en corrélation étroite avec les cadres de résultats du PNUD. On trouvera dans la section suivante une récapitulation de l'objectif principal, des résultats institutionnels et des résultats des efforts de développement pour chacun des trois domaines d'activité prioritaires.

Domaine d'activité prioritaire 1 : élaboration des politiques et activités de plaidoyer

36. Le principal objectif dans ce domaine est de promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que stratégie viable pour le Sud d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 8, en vue de parvenir à une mondialisation plus ouverte. L'efficacité du cadre sera mesurée par la contribution de ses activités à la réalisation de cet objectif plus large; la communauté internationale doit être plus consciente du concept et mieux le comprendre; l'importance et les contributions de la coopération Sud-Sud au développement doivent s'être accrues considérablement, et les approches Sud-Sud et de coopération triangulaire fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement doivent avoir été intégrées comme il se doit dans les stratégies de développement nationales et les activités opérationnelles du système des Nations Unies œuvrant pour le développement, spécialement celles du PNUD et des équipes de pays des Nations Unies.

Résultats des institutions

37. Pour atteindre l'objectif susmentionné, le Groupe spécial, en collaboration avec le PNUD, renforcera sa capacité de recherche et de suivi en matière de coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial effectuera une analyse complète des tendances générales, des problèmes et possibilités de la coopération Sud-Sud en établissant un « South Report » (Rapport sur le Sud) annuel. Le caractère évolutif et les caractéristiques de la coopération Sud-Sud font qu'un tel rapport vient à la fois à son heure et est plein d'enseignements pour l'élaboration d'activités futures et peut assurer une utilisation rentable du temps et des ressources. Le premier rapport sera

établi au cours du dernier trimestre de 2008, en collaboration avec des centres d'excellence du Sud tels que le Centre international en faveur de pauvres. En raison des responsabilités du Groupe envers divers organismes des Nations Unies, d'autres rapports seront établis, notamment des rapports à l'intention des 16^e et 17^e comités de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en 2009 et en 2011; des rapports du Secrétaire général aux soixante-quatrième et soixante-sixième sessions de l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud et des contributions à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

38. Un autre résultat institutionnel sera de renforcer l'appui du Groupe aux activités visant à intégrer la coopération Sud-Sud plus pleinement dans les activités du système des Nations Unies, spécialement du PNUD. En 2009, le Groupe, en coopération avec le PNUD, achèvera l'élaboration d'un cadre de résultats et de responsabilisation commun interorganisations afin de fournir des indicateurs de résultats spécifiques et des pratiques optimales pour que les efforts des Nations Unies appuient plus efficacement la collaboration Sud-Sud. À cet égard, le Groupe aidera le PNUD à élaborer sa politique et sa stratégie de coopération Sud-Sud, ainsi que des directives spécifiques pour chacun de ses domaines d'activité prioritaires ainsi que pour les bureaux de pays. En outre, le Groupe spécial continuera à organiser la Journée annuelle des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la réunion biennale du Comité de haut niveau, la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en 2009 et les réunions des agents de liaison interorganisations des Nations Unies chargés de la coopération Sud-Sud, conjointement avec le Comité de haut niveau, pour partager les meilleures pratiques.

Résultats des efforts de développement

39. Les résultats institutionnels décrits plus haut devraient contribuer à un certain nombre de résultats de développement concrets sur le terrain, tels que mesurés par l'accroissement du nombre de pays ayant bénéficié des produits des résultats institutionnels susmentionnés pour l'élaboration de leur politique, notamment par l'intégration de la coopération Sud-Sud dans leurs stratégies nationales fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats seront également mesurés au nombre accru d'organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, qui, dans le cadre de ses programmes mondial, régional et de pays, a vigoureusement appuyé les efforts faits par les pays par des activités concrètes. Le quatrième cadre lui-même fournira un appui direct au renforcement des capacités et un appui technique à 15 gouvernements de pays au moins, à leur demande, pour élaborer des stratégies de coopération Sud-Sud comportant des initiatives triangulaires de coopération Sud-Sud des pays eux-mêmes visant à maximaliser le nombre de pays participants, spécialement les pays les moins avancés, les États en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un appui similaire sera fourni à 15 équipes de pays des Nations Unies, spécialement les équipes mondiales, régionales et de pays du PNUD, ainsi qu'aux commissions régionales à leur demande, pour intégrer les approches de coopération et les approches triangulaires dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que dans les programmes de pays du PNUD ou dans des projets spécifiques, pour soutenir les efforts des pays. Le Groupe coopérera avec cinq organismes donateurs, à leur demande, pour élaborer des approches appropriées

pour appuyer des initiatives spécifiques Sud-Sud suscitées par la demande, au moyen d'arrangements de coopération triangulaire novateurs.

Domaine d'activité prioritaire 2 : mobilisation de connaissances aux fins de l'apprentissage mutuel

40. Le principal objectif dans ce domaine sera de mobiliser et de partager des compétences et des solutions du Sud pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux fins de l'apprentissage mutuel. L'efficacité du quatrième cadre dans ce domaine sera évaluée selon la contribution effective de ses activités à la réalisation des objectifs, là où des partenaires qui ont pris des engagements ont pu systématiquement et efficacement recenser et échanger des connaissances et des solutions Sud pour le développement, et organiser des activités visant à répondre à la demande et à trouver des solutions appropriées aux niveaux des pays, aux niveaux régional et/ou interrégional.

Résultats institutionnels

41. Pour atteindre l'objectif cité plus haut, un résultat institutionnel clef sera d'introduire en 2008, par le biais de l'Académie de développement virtuelle, un « module d'apprentissage électronique des pratiques Sud-Sud » et un manuel intitulé « Comment faire pour... ». Entre-temps, le site d'information pour le développement sera transformé en une « porte pour l'accès à des solutions Sud-Sud » intégrée, interactive avec a) une liste étoffée d'experts du Sud, comportant des modules spécifiques d'apprentissage électronique; b) un système et une méthode uniformes pour la codification de solutions du Sud comportant des modules et de la documentation pour améliorer le flux des solutions Sud; et c) une banque de données ou un répertoire pour le stockage aisé de solutions de développement Sud et un accès facile à ces solutions. Cette porte sera étroitement reliée au réseau de plus en plus vaste de « centres d'excellence », couvrant les thèmes prioritaires que sont la gouvernance démocratique; l'édification de la nation et la réconciliation, la gestion du pétrole et du gaz, notamment le changement climatique; la gestion des risques de catastrophe; l'économie créative pour le développement; le dialogue entre les civilisations; et des marchés ouverts en plus grand nombre. Elle aura également des liens fonctionnels avec les centres thématiques et les réseaux de connaissances régionaux du PNUD, les réseaux de « communautés de pratique » nationaux, notamment les associations et les réseaux de femmes chefs d'entreprise, ainsi que ceux des organismes des Nations Unies compétents. Ensemble, ils constituent une mégacommunauté de pratiques Sud-Sud qui appuie les priorités et programmes nationaux.

Résultats de développement

42. Les résultats institutionnels susmentionnés devraient se traduire par des résultats concrets pour le développement, dont une augmentation du nombre et une amélioration de la qualité des spécialistes au Sud et des solutions relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement conçues, répertoriées et rendues accessibles grâce au portail d'accès pertinent; et une augmentation de la fréquence des appariements des demandes et des solutions émanant des pays en développement et appuyées par les organismes compétents des Nations Unies et par d'autres partenaires, surtout par les programmes mondiaux, régionaux et nationaux du PNUD. Le cadre lui-même va appuyer jusqu'à 30 centres de coordination Sud-Sud au sein des gouvernements, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies

et partenaires intéressés. Si les partenaires compétents le demandent et si le cofinancement voulu est disponible, ils vont établir et gérer leurs propres fichiers de spécialistes au Sud, portant de 40 à 70 le nombre des fichiers d'ici à 2011. Ils seront dotés des connaissances pratiques nécessaires pour recenser, étayer, mettre au point et diffuser des solutions de développement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour les échanges Sud-Sud sur le portail d'accès aux solutions.

43. Un autre résultat important dans ce domaine sera l'appariement concret des demandes du Sud à des solutions liées aux objectifs du Millénaire pour le Sud, bien étayées et transposables en plus grand concernant de nombreux pays, surtout les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Grâce aux services proposés sur le portail d'accès aux solutions, il est prévu que de plus en plus de gouvernements et de partenaires acquis aux Nations Unies, en particulier les services du PNUD et les équipes de pays des Nations Unies, seront en mesure d'organiser directement davantage d'appariements bilatéraux, régionaux ou thématiques des demandes aux solutions, chacun dans sa spécialité, surtout en matière de réduction de la pauvreté, de gouvernance démocratique, d'autonomisation des femmes, de prévention des crises et de relèvement, d'écologie et de développement durable. Dans ce cas, le Groupe spécial pourrait fournir un appui technique pour aider jusqu'à neuf partenaires, à leur demande, en organisant de tels appariements. Le Groupe organisera lui-même un exercice pratique général annuel dans l'un des domaines susmentionnés en collaboration avec les groupes de praticiens et les centres régionaux du PNUD et avec d'autres organismes compétents des Nations Unies. Pour le rentabiliser au maximum, on organisera cet exercice dans le cadre de l'exposition du Forum mondial sur le développement du Sud organisé à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Domaine d'intervention 3 : Accroissement de l'efficacité de la coopération Sud-Sud grâce à l'innovation

44. Le principal objectif ici sera d'élargir la portée et d'accroître l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour réaliser les objectifs de développement fixés au niveau international, y compris ceux du Millénaire, grâce à l'innovation et à la conclusion de partenariats novateurs, y compris triangulaires et publics-privés. La performance du quatrième cadre sera évaluée en fonction de la mesure dans laquelle ses activités auront contribué à la réalisation de ce vaste objectif où un nombre de plus en plus grand d'organismes des Nations Unies, dont le PNUD en particulier, de gouvernements, d'entreprises et d'organisations de la société civile s'intéressant au développement et d'autres partenaires intéressés entreprennent d'accroître l'efficacité des solutions Sud-Sud en matière de développement et de promouvoir les modèles d'entreprises et les technologies favorables aux pauvres, dans l'objectif commun de soutenir les priorités et les programmes nationaux.

Résultats institutionnels

45. Pour atteindre l'objectif susmentionné, un des résultats institutionnels essentiels sera le renforcement du module 3 qui a été mis en place par le Groupe spécial au titre du troisième cadre de coopération Sud-Sud. Une composante clef du module est le Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies qui comporte deux volets, à savoir l'échange de technologies et l'échange de solutions de développement. Un autre résultat institutionnel important sera l'augmentation du

nombre de centres nationaux multipartites de coordination de la coopération Sud-Sud d'ici à 2011 (70 au lieu de 35 actuellement), avec le soutien d'entités du secteur privé et de la société civile. Ils permettront de concevoir, de présenter et d'effectuer des échanges de solutions de développement sous la conduite des pays afin de créer de vastes partenariats et d'en tirer le meilleur parti par l'intermédiaire du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et de l'exposition et du Forum mondial sur le développement du Sud. Afin d'appuyer ces mesures nationales, le Groupe spécial cherchera à accroître les capacités de service de ses groupes d'appui régionaux en Asie et en Afrique et à étendre sa présence et ses services dans la région des États arabes, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes et en Europe et dans la Communauté d'États indépendants.

Résultats de développement

46. Les résultats institutionnels susmentionnés devraient en engendrer des concrets pour le développement qui seront mesurés en fonction du nombre de solutions Sud-Sud novatrices et transposables en grand, de modèles d'entreprises et de technologies favorables aux pauvres, y compris ceux que le PNUD a répertoriés dans l'initiative sur la création de marchés non exclusifs, qui ont été présentés et échangés dans le but d'en optimiser l'impact sur le développement. Dans cette perspective, le quatrième cadre comportera des services de renforcement des capacités et d'appui technique fondés sur la demande destinés à une cinquantaine de chambres de commerce nationales, d'associations de petites et moyennes entreprises, d'organisations de la société civile et de centres de promotion de la science et des technologies, ainsi qu'aux donateurs multilatéraux et bilatéraux intéressés. Des échanges de solutions concrètes seront lancés ou effectués par l'intermédiaire du portail de solutions ou d'autres mécanismes novateurs afin de transposer en plus grand le maximum de modèles réussis d'activités favorables aux pauvres et de créer des emplois, conformément à la stratégie du PNUD relative au secteur privé; de rendre les services sociaux et financiers plus accessibles aux défavorisés et aux petites et moyennes entreprises, y compris aux femmes chefs d'entreprise, conformément à la stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes; et de promouvoir la mise au point et le transfert de connaissances et de technologies susceptibles d'aider le Sud à surmonter les obstacles, y compris ceux du changement climatique, pour réaliser les objectifs du Millénaire et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international.

47. Le Groupe spécial va encore consolider ses trois modules de services et les divers réseaux de centres d'excellence dirigés par les pays dans le contexte du troisième cadre de coopération dans des domaines tels que l'économie novatrice au service du développement, la gestion des ressources pétrolières et des ressources en gaz, la gestion des risques de catastrophes, la réalisation du projet Nouveau riz pour l'Afrique, le développement des petites et moyennes entreprises en Asie et en Afrique, les envois de fonds et l'Initiative régionale en matière de science et d'éducation. Priorité sera donnée aux moyens de contourner les obstacles au développement transnational et de trouver un équilibre entre les besoins économiques et les besoins sociaux du Sud dans son ensemble. Une fois que ces réseaux auront tiré le parti maximum de leur coopération avec ceux des organismes pertinents des Nations Unies, notamment avec les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux du PNUD, un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies, surtout le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies, les pays de programme, les pays donateurs traditionnels, et les entités du secteur privé et de la société civile

s'intéressant au développement, vont s'efforcer d'élargir le champ et l'impact de la coopération Sud-Sud pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux du Millénaire.

V. Gestion, suivi et évaluation du programme

Gestion du programme

48. Les activités lancées et réalisées au titre du quatrième cadre de coopération devront être harmonisées avec le plan stratégique 2008-2011, les objectifs du Millénaire pour le développement et les nouveaux domaines prioritaires déterminés par consultation avec les États Membres. Elles seront fondées sur des critères élaborés de concert par le Groupe spécial et le PNUD.

49. Le Groupe spécial collaborera avec les bureaux de pays, les centres régionaux et le siège du PNUD afin de garantir l'application totale du cadre de coopération. L'accent sera mis davantage sur les partenariats avec les bureaux du PNUD, les bureaux de pays, les partenaires régionaux, les organismes des Nations Unies, la société civile, l'université et le secteur privé afin d'étoffer les capacités grâce à l'apprentissage par les faits, de renforcer la gestion orientée vers les résultats, le partage des connaissances et la mobilisation des ressources. Ces partenariats – notamment public-privé – seront soumis à des principes de responsabilité sociale, comme l'a proposé le Bureau des partenariats du PNUD.

Mobilisation de ressources

50. Le Conseil d'administration a alloué des ressources de base d'un montant total de 13,5 millions de dollars à l'application du cadre de coopération 2009-2011. Durant la même période, le Groupe spécial compte mobiliser 15 millions de dollars supplémentaires d'autres ressources qui, selon l'usage, proviendront probablement a) de contributions générales au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud; b) de contributions spéciales à une initiative particulière, notamment au programme de microfinancement du Groupe spécial concernant le tsunami en Asie; c) d'initiatives de partage des coûts par des tiers telles que le fonds de partenariat entre le Japon et le PNUD; d) d'un financement parallèle; et e) d'accords spéciaux de gestion de fonds tels que le fonds géré par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud pour atténuer la pauvreté et la famine.

51. Tandis que ces moyens de financement novateurs continuent d'être encouragés, d'autres efforts plus réfléchis et inventifs seront déployés par le Groupe spécial afin d'alimenter le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud grâce notamment à la mise au point d'initiatives Sud-Sud ou triangulaires concrètes, répondant à la demande et transposables en grand qui seront appuyées par les gouvernements intéressés, le secteur privé et les fondations de développement, y compris par le biais des services proposés par le Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies.

Suivi, examen et rapports

52. Le quatrième cadre de coopération devra servir de base à l'évaluation des contributions du PNUD aux initiatives Sud-Sud nationales, régionales et mondiales. L'efficacité de son application par le PNUD fera l'objet d'un examen à mi-parcours et d'un examen final qui seront présentés au Conseil d'administration sous forme

d'évaluations et de rapports. D'autres rapports au Conseil sur les résultats globaux du PNUD seront établis dans le contexte plus large de la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2011. À peu près 3 % du total des ressources ordinaires seront consacrées à l'évaluation à mi-parcours et finale de chacun des modules. De plus, le fait que le Groupe spécial relève directement de l'Administrateur renforce le mécanisme de supervision et de responsabilité de telle sorte que les initiatives lancées au titre du cadre de coopération tiennent compte des priorités nationales, et des problèmes communs.

Résultats et ressources pour le quatrième cadre de coopération Sud-Sud, 2009-2011 (CSS-IV)

<i>Module 1 – Objectif 1 : Promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que stratégie viable pour le Sud afin de réaliser une mondialisation sans exclusive et d'atteindre les objectifs de développement fixés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement</i>				
	<i>Réalisations mondiales</i>	<i>Contributions du CCS-IV aux résultats</i>	<i>Indicateurs de résultats du CSS-IV</i>	<i>Ressources (en dollars)</i>
<i>Domaine d'intervention 1 : élaboration des politiques, recherche et sensibilisation</i>	Résultats institutionnels			
	Contributions de la coopération Sud-Sud à une mondialisation sans exclusive reconnues et promues à l'échelle mondiale et dans tout le système des Nations Unies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les États Membres sont devenus aptes à prendre des décisions éclairées sur des questions et stratégies concernant la coopération Sud-Sud dans les processus bilatéraux, régionaux, intergouvernementaux (Groupe des 77 par exemple) et multilatéraux, grâce notamment aux services efficaces offerts au Comité de haut niveau. 2. Efficacité accrue de l'appui des organismes des Nations Unies et du PNUD en particulier à la coopération Sud-Sud au développement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. A fourni aux États Membres une analyse factuelle des tendances, idées et possibilités nouvelles en matière de coopération Sud-Sud, en collaboration avec les centres d'excellence du Sud, les groupes compétents du PNUD, les autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le rapport annuel sur le Sud; les rapports présentés aux seizième et dix-septième Comités de haut niveau; les rapports du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud aux soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions de l'Assemblée générale; les rapports de l'Administrateur au Conseil d'administration; et les contributions à la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (2009) et les activités de suivi des sommets du Sud du Groupe des 77 2. A mis à jour la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et les principes directeurs interorganisations en la matière pour examen par le Comité de haut niveau et d'autres organismes intergouvernementaux compétents; et a aidé le PNUD à respecter ses engagements conformément au plan stratégique 2008-2011 et à la réponse de l'administration en élaborant une stratégie Sud-Sud globale avec une note d'orientation pour chaque domaine d'intervention, en collaboration avec d'autres groupes 3. A apporté un appui véritable à la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (19 décembre); aux seizième et dix-septième Comités de haut niveau; à la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (2009); et aux réunions des centres de coordination interorganisations de la coopération Sud-Sud, en liaison avec les réunions des Comités de haut niveau 4. A élaboré (en collaboration avec le Bureau des politiques de développement, le Bureau exécutif et d'autres bureaux et groupes du PNUD) une stratégie globale de coopération Sud-Sud qui définit les rôles, les hiérarchies et les responsabilités à l'égard des résultats conjoints 	<p>4 050 000 (30 % des ressources ordinaires)</p> <p>3 millions (20 % des autres ressources)</p>

Résultats du développement			
Approches Sud-Sud et triangulaires axées sur les OMD intégrées aux stratégies nationales de développement et aux activités opérationnelles des organismes de développement des Nations Unies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays en développement ayant intégré la coopération Sud-Sud à leurs stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire 2. Nombre d'initiatives sectorielles Sud-Sud et triangulaires appuyées par des organismes des Nations Unies, surtout par les programmes mondiaux, régionaux et de pays du PNUD et d'autres partenaires de développement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. A aidé au moins 15 gouvernements à renforcer leurs capacités et leur a apporté un appui technique, à leur demande, pour qu'ils intègrent la coopération Sud-Sud à leurs stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire de sorte à en faire bénéficier un grand nombre de pays en développement, surtout les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement 2. A élaboré une note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et a aidé jusqu'à 15 équipes de pays, les équipes mondiales, régionales et nationales du PNUD et les commissions régionales, à leur demande, à intégrer les approches Sud-Sud à la conception de leur Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de leur bilan commun de pays, de leur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de projets et programmes concrets 3. A aidé cinq organisations de donateurs traditionnels, à leur invitation, à formuler et à adopter des arrangements Sud-Sud et triangulaires novateurs dans le cadre de leurs initiatives de renforcement des capacités fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement 	
<i>Module 2 – Objectif 2 : Mobilisation des compétences du Sud et des solutions des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur de l'apprentissage réciproque</i>			
	<i>Réalisation mondiales</i>	<i>Contributions du CCS-IV aux résultats</i>	<i>Indicateurs de résultats du CSS-IV</i>
			<i>Ressources (en dollars)</i>
<i>Mobilisation des connaissances</i>	Résultats institutionnels		
	Organisation et promotion systématiques des compétences du Sud et des solutions des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur de l'apprentissage réciproque	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mécanismes, y compris une base de données ou un inventaire qui codifie les compétences et les solutions Sud-Sud en matière de développement, mis en place pour favoriser entre les régions le dialogue de fonds et l'échange d'expériences et de connaissances concernant les méthodes de création, d'enregistrement, de diffusion et d'utilisation de ce type d'expériences et de solution 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un module d'apprentissage en ligne des pratiques Sud-Sud et un guide méthodique dans ce domaine ont été introduits par l'intermédiaire de la Virtual Development Academy du PNUD en 2008 pour permettre à tous les spécialistes qu'intéresse la coopération Sud-Sud de mieux la saisir aux plans théorique et pratique. 2. Le Réseau d'information pour le développement sera transformé d'ici à 2009 en un portail d'accès aux solutions de développement pour permettre aux centres de coordination nationaux intéressés et à d'autres partenaires de réunir, de présenter, de stocker, de diffuser et de trouver les demandes et les solutions de développement en utilisant un système de codification commun, y compris un système évolutif de fichiers de spécialistes. 3. Des méthodes d'établissement de fichiers de spécialistes du Sud, de présentation de solutions du Sud et d'organisation de l'appariement des demandes et des solutions Sud-Sud fondées sur les OMD, élaborées en 2008, seront lancées en 2009.

Résultats de développement			
Contribution des compétences et des solutions Sud-Sud à la capacité des pays en développement de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et ceux du Millénaire pour le développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de spécialistes du Sud, de solutions et de demandes concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) répertoriés et rendus accessibles par le nouveau portail du Réseau d'information pour le développement 2. Nombre d'échanges Sud-Sud effectifs axés sur les OMD lancés par les pays en développement et appuyés par les organismes des Nations Unies, les programmes mondiaux, régionaux et de pays du PNUD et les partenariats triangulaires ayant abouti à des résultats concrets 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une mégacommunauté de pratiques Sud-Sud doit être mise en place d'ici à 2009, liée à tous les réseaux de connaissances et centres d'excellence du Groupe spécial et ceux des réseaux de connaissances mondiaux et régionaux du PNUD, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement intéressés. 2. Des services de renforcement des capacités et d'appui technique fournis à 30 centres de coordination nationaux de la coopération Sud-Sud et à ceux du système des Nations Unies et du PNUD, surtout à leurs équipes de pays et à d'autres partenaires intéressés, pour créer, répertorier, stocker et diffuser des solutions et des demandes de développement Sud-Sud, chacun dans son domaine de compétence, à l'aide d'un système de codification commun. Les centres de coordination seront aidés à établir des fichiers de spécialistes nationaux ou sectoriels pour la coopération Sud-Sud et à porter de 40 à 70 le nombre des fichiers d'ici à 2011. 3. Un appui technique fourni à un maximum de neuf gouvernements et équipes de pays des Nations Unies, à leur demande, pour les aider à faire des appariements Sud-Sud et triangulaires entre les demandes et les solutions au bénéfice d'un grand nombre de pays en développement, surtout les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement 	

Module 3 – Objectif 3 : Accroissement de l'efficacité de la coopération Sud-Sud relative à la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement

	<i>Réalisation mondiales</i>	<i>Contributions du CCS-IV aux résultats</i>	<i>Indicateurs de résultats du CSS-IV</i>	<i>Ressources (en dollars)</i>
<i>Accroissement de l'efficacité grâce à l'innovation</i>	Résultats institutionnels			
	Partenariats Sud-Sud et partenariats triangulaires, y compris partenariats public-privé, favorisant une croissance et une efficacité sans exclusive grâce à l'accroissement de l'effet de la coopération Sud-Sud, mis en évidence dans les efforts des pays pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un programme Sud-Sud dynamique par lequel l'appui de tous les organismes des Nations Unies doit permettre aux organisations du secteur privé et de la société civile de contribuer aux priorités et programmes nationaux et aider à accroître l'efficacité de la coopération Sud-Sud 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le premier volet autofinancé et basé sur le marché du système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie (échange de technologies) opérationnel et accessible en 2008 et le deuxième (échange de solutions de développement) en 2009 2. Renforcement des capacités et appui technique étendus à 35 gouvernements, à leur demande, pour les aider à créer des centres de coordination multipartites de la coopération Sud-Sud pour tirer le meilleur parti des programmes du Groupe spécial visant à augmenter leurs initiatives Sud-Sud et triangulaires en les faisant passer de 35 à 70 d'ici à 2011 3. Élargissement et renforcement des groupes d'appui régional du Groupe spécial pour les faire passer de deux actuellement (Asie-Pacifique et Afrique) à cinq d'ici à 2011 (dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la Communauté d'États indépendants et en Europe orientale) afin d'aider les centres de coordination nationaux et ceux des équipes de pays des Nations Unies à étendre la portée et à accroître l'impact de la coopération Sud-Sud par l'apprentissage réciproque et l'innovation 	<p>4 725 000 (35 % des ressources ordinaires)</p> <p>6 millions (45 % des autres ressources)</p>

développement et ceux convenus au niveau international			
Résultats de développement			
Politiques, stratégies et partenariats mis en place pour promouvoir la collaboration public-privé et le développement d'un secteur privé et d'un marché qui bénéficient aux pauvres et assurent aux ménages à faible revenu et aux petites entreprises l'accès à une vaste gamme de services financiers et juridiques	1. Solutions de développement Sud-Sud novatrices et transposables en grand et modèles d'entreprises et de technologies favorables aux pauvres, présentés et échangés systématiquement dans le but d'en optimiser l'impact sur le développement	<p>1. Jusqu'à 50 chambres nationales de commerce et d'industrie, associations de petites et moyennes entreprises, de femmes d'affaires, notamment, centres de promotion de la science et des technologies et autres entités ou fondations publiques et privées ont bénéficié directement du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie pour lancer ou effectuer des échanges de solutions concrètes, concernant notamment des activités et des technologies favorables aux pauvres, afin de créer des emplois, d'assurer de meilleurs services sociaux et de protéger l'environnement.</p> <p>2. Des réseaux de centres d'excellence entretenus au titre du troisième cadre de coopération dans des domaines tels que l'industrie créatrice, la gestion des ressources pétrolières et en gaz et la gestion des risques de catastrophes se sont élargis et transformés en moteurs durables de l'innovation, de la création de partenariats et du renforcement des capacités de coopération Sud-Sud dans les pays en cause et en faveur d'autres pays en développement</p> <p>3. Des solutions démontrées et novatrices, y compris triangulaires, concernant celles liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, présentées à l'exposition du Forum mondial sur le développement du Sud organisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et lancées sur le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie en vue d'une application conjointe qui permettra d'accroître l'impact en matière de développement sur une base Sud-Sud, Est-Sud, triangulaire ou public-privé et de bénéficier à de nombreux pays en développement, surtout aux moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement</p> <p>4. Compilation d'un inventaire d'activités de coopération Sud-Sud appuyées par le PNUD, y compris des données qualitatives et quantitatives sur les ressources humaines et financières utilisées</p>	